

NOUS PRENONS ACTE!

par Pierre Céré

Porte parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses

Nous n'aurions pas cru et pourtant c'est arrivé : un gouvernement majoritaire conservateur a été élu malgré le rejet de 83% des citoyens québécois. Cela n'augure rien de bon, non seulement pour les préoccupations qui sont les nôtres, celles d'un meilleur régime d'assurance-emploi, mais aussi sur d'innombrables autres questions sociales et économiques. Ce gouvernement est irrémédiablement engagé à réduire la taille de l'État. Pour cela, il coupe les sources de revenus et, par prolongement, coupe dans les dépenses. Tous les programmes, tous les ministères, l'ensemble de l'appareil, vont en être affectés, sauf les secteurs privilégiés par les conservateurs (police, armée, répression).

Ce qui s'est passé n'augure rien de bon. Ce gouvernement, déjà arrogant lorsqu'il était minoritaire, sera dorénavant intraitable. Face à eux, et malgré la grande avancée réalisée par le NPD, que nous saluons au passage, l'opposition de façon générale est affaiblie : le Bloc est anéanti, les libéraux sont à terre. Il n'y aura, à toutes fins pratiques, que le NPD pour s'opposer vigoureusement aux politiques conservatrices, mais ces voix ne seront pas prises en compte. Les conservateurs vont dérouler leur plan de match, et ça risque de faire mal.



Toutes nos stratégies depuis 7 ans ont été bâties autour d'un gouvernement minoritaire et d'une opposition majoritaire, sur le fait que cette dernière pourrait éventuellement imposer une volonté nouvelle. Ce temps est révolu. Au regard de l'assurance-emploi, nous ne pouvons espérer aucune amélioration, sinon, peut-être, et encore une fois, des reculs.

Rapatrifier au Québec le régime d'assurance-emploi?

Nous nous battons depuis presque 20 ans contre les réformes imposées au programme d'assurance-emploi, celle de 1993 et surtout celle de 1996. Ces réformes ont imposé une restructuration de l'assurance-emploi, de façon à exclure une majorité de travailleurs qui ont pourtant cotisé au régime. De plus, ces

compressions ont entraîné les surplus que nous connaissons (57 milliards) et qui ont été détournés par le gouvernement fédéral.

...il y a d'autres routes dans lesquelles nous pourrions nous engager...

Nous avons déployé d'innombrables campagnes, dont la dernière, celle des Sans-Chemise au cours des dernières élections fédérales. Cette campagne, d'ailleurs, fut certainement l'une des meilleures que nous ayons livrées depuis que nous intervenons dans le processus électoral, avec nos pancartes et notre propre matériel de publicité. Nous étions partout, dans toutes les régions, très visibles, au cœur du débat.

Que nous faudra-t-il faire, maintenant que la route fédérale semble irrémédiablement fermée, du moins pour les 4 ou 5 prochaines années? Le moment serait-il venu d'envisager le rapatriement au Québec du régime d'assurance-emploi? Le rapatrier pour en faire un programme qui assume la mission qui doit être la sienne soit de protéger économiquement les travailleurs et les travailleuses qui perdent leur emploi. Le rapatrier comme nous l'avons fait, il y a quelques années, pour les prestations maternité et parentales, en créant notre propre régime de prestations parentales, de loin plus performant et plus adapté aux nouvelles réalités et aux besoins des gens.

Avec l'élection de ce gouvernement majoritaire, nous venons de rencontrer un mur. Mais attention, il y a d'autres routes dans lesquelles nous pourrions nous engager pour mieux le contourner...

Dialogues dans l'ombre

Les vacances de Pat et Fan

par Patrice Viau

Membre du conseil d'administration du Comité Chômage de de Montréal

Pat et Fan profitent d'une belle journée ensoleillée en prenant un vin rosé, étendus dans l'herbe de la montagne.

Fan : Ça fait du bien d'être en vacance, les grasses matinées, le soleil, le bon temps accompagné de gens qu'on aime bien, c'est pas formidable Pat?



Pat : Effectivement, c'est formidable, on est ben chanceux de vivre dans ce beau pays.

Sur ces paroles d'allégresse sonne le téléphone de Fan...

P : Réponds pas Fan, on est relaxe à profiter de la vie, débranches-le.

F : Ben c'est pt-être important, j' préfère pas prendre de risque.

À l'autre bout du téléphone, c'est une agente du chômage.

F : Oui mdame j'enseigne l'art au Cégep, ça fait deux ans que j'ai mon diplôme, mais je ne suis pas encore permanente, c'est difficile. Oui... Oui, j'espère qu'ils me donneront un autre contrat à la fin août mais c'est pas certain. Non... Non, comme l'année dernière je profite simplement de mes vacances avec des amis. De toute façon y a pas d'job l'été

dans mon domaine et j'ai déjà envoyé mes CV dans d'autres Cégep dans les semaines qui ont suivi ma mise à pied. J'ai droit à seulement 4 semaines de prestations alors... j' pense pas que ça vaut la peine de me démener. Oui, merci, vous aussi profiter bien de votre été. Ahahah! Oui je n'y manquerai pas.

P : Et puis?

F : Cool, la madame du chômage est ben sympa et drôle, j'les percevais pas comme ça au chômage.

Sur ce, Pat et Fan continuent de siroter leur rosé en riant et en profitant du beau temps.

Une semaine plus tard, Fan reçoit une décision de l'assurance-emploi signé par la sympathique madame du chômage. Puisqu'au téléphone Fan à déclaré ne pas avoir cherché d'emplois l'année précédente ainsi que l'année en cours elle doit rembourser les prestations qu'elle a reçues durant ses deux derniers étés en plus de devoir payer une pénalité et subir un avis de violation pour avoir fait sciemment de fausses déclarations sur sa disponibilité. La sympathique agente de chômage, grâce aux déclarations de Fan, a considéré que cette dernière n'était pas disponible car elle a dit être en vacances et ne pas faire de recherches d'emploi.

Ne tombez pas dans le panneau !

par Jeanne Lalanne

Directrice d'Action Chômage de Québec

Voici une histoire vécue par plusieurs travailleurs saisonniers. Une semaine ou deux avant que celui-ci ne reprenne le travail, il reçoit un appel téléphonique provenant du CRHC.

La question suivante est posée : « Êtes-vous disponible et à la recherche d'un emploi ? ». Le prestataire, tout fier, s'empresse de répondre : « Non, car je recommence à travailler. ». S'ensuit un avis d'inadmissibilité, bien souvent rétroactif.

Pour éviter qu'un tel problème vous arrive, dès que vous « tombez en chômage », procurez-vous un calepin dans lequel vous noterez vos recherches d'emploi (environ deux par semaine). Lesdites recherches seront datées et le nom de l'employeur inscrit. Ces recherches doivent être faites de façon habituelle, soit en personne, par téléphone ou par l'envoi de votre CV. L'emploi recherché sera celui que vous serez capable d'effectuer et ce au salaire de la région. **Faites des recherches jusqu'à ce que l'employeur vous rappelle.**



Travailleur jetable

par Ian Forand

Représentant en défense de droit au Comité Chômage de Montréal

Caissier durant 3 ans dans un supermarché, le prestataire a un dossier disciplinaire vierge. Lorsqu'il est congédié, son employeur l'accuse de s'être autorisé lui-même un bon d'achat différé pour 12 produits surgelés quand la limite était de 3 items par bon. De surcroît l'employeur l'accuse d'avoir réalisé sa transaction à sa propre caisse ce qui est strictement interdit.

Un premier coup d'œil au dossier ne donne pas une très bonne impression. Tout d'abord l'employeur a déposé plusieurs « preuves » dont des copies du bon d'achat différé, la facture pour les 12 produits surgelés ainsi qu'une lettre écrite par l'employeur dans lequel il fait la chronologie des événements. Lorsque le prestataire nous rencontre la première fois, il est démoralisé et se sent impuissant face à de telles accusations.

Une étude attentive de la preuve révèle l'innocence du prestataire. Nous constatons que, contrairement à ce qu'écrit l'employeur, jamais le prestataire ne s'est lui-même autorisé le bon d'achat, car ce dernier est signé par un collègue à lui. D'autre part, une observation approfondie de la facture du supermarché permet de constater que la transaction fut réalisée par un autre employé. Le numéro de la caisse enregistreuse utilisée en fait foi. La lettre écrite par l'employeur rappelant la chronologie des événements ne fut pas écrite par un témoin. La preuve de l'employeur s'est effondrée comme un château de cartes et la crédibilité du prestataire étant évidente, le Conseil arbitral a donné raison au prestataire qui a pu recouvrer son droit à des prestations d'assurance-emploi. Entre son congédiement et sa victoire



Photo par Patrice Viau 2011

devant le Conseil arbitral, il se sera écoulé plus de trois mois qui ont été durs. Mais il fallait se battre et ne pas laisser l'arbitraire faire la loi.

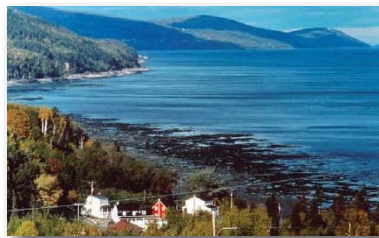
Le travail saisonnier débute!

par Danie Harvey

Directrice du Mouvement Action Chômage de Charlevoix

Charlevoix sera bientôt la terre d'accueil de nombreux visiteurs ! Ces touristes permettent à l'industrie saisonnière de s'éveiller, les travailleurs reprendront leur emploi, en espérant que dame nature soit de notre bord et que la saison soit bonne !

Qu'on le veuille ou non, Charlevoix est, et demeurera, une région touristique avec ses bons et ses moins bons côtés ! L'industrie saisonnière apporte son lot d'incertitudes en ce qui concerne le travail et, par obligation, les prestations d'assurance-emploi deviennent une solution de remplacement du revenu. Depuis de trop nombreuses années, le gouvernement canadien entretient l'incertitude en ce qui a trait à l'assurance-emploi, l'ajout de projet pilote,



qui repousse outrageusement l'échéance du couperet, n'aide en rien ! À quand des mesures concrètes pour protéger adéquatement les travailleurs saisonniers ? À quand une écoute attentive de nos doléances? Bien légitimes soit dit en passant ! L'impression demeure, le gouvernement ne considère aucunement la précarité de cette industrie et se sont les travailleurs qui en paient le prix, mais qui doivent continuer de sourire pour accueillir les nombreux touristes qui se présenteront bientôt !

Les groupes membres du Conseil national des chômeurs et chômeuses

Comité chômage de Montréal

3734, avenue du Parc, Montréal, Qc, H2X 2J1
(514) 933-5915
ccm@comitechomage.qc.ca
<http://www.comitechomage.qc.ca>

Comité chômage du Haut-Richelieu

130, Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc, J3B 6S6
(450) 357-1162
cchr@qc.aira.com

Point de service:

Comité Chômage du Suroît

Bureau à Salaberry-de-Valleyfield, QC
Sur rendez-vous
Sans frais: 1-877-357-1162

Mouvement action-chômage de Charlevoix

367, rue Sainte-Étienne, bureau 330
La Malbaie, Qc, G5A 1M3
(418) 665-3623
maccharlevoix@videotron.ca
<http://www.maccharlevoix.com>

Mouvement action-chômage de Saint-Hyacinthe

1195, rue Saint-Antoine, bureau 202
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 3K2
(450) 778-6023
mac@ntic.qc.ca
<http://www.macst-hyacinthe.qc.ca>

Action chômage de Québec

1279, 4e avenue Québec, Qc, G1J 3B5
(418) 523-7117
acq-quebec@bellnet.ca

Regroupement des chômeurs et chômeuses de Sorel-Tracy

324, boulevard Fiset, Sorel, Qc, J3P 3R2
(450) 743-7822
chomeurs@videotron.ca

Regroupement des sans-emploi de l'Abitibi- Temiscamingue

851, 5e avenue, bureau 204, C.P. 206
Val d'Or, Qc, J9P 4P3
(819) 874-6649
rseat3@msn.com

Point de service à Rouyn Noranda:

243 avenue Murdoch
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 5A4
Sur rendez-vous
Tel : 819-874-6649

CNC

CONSEIL NATIONAL DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

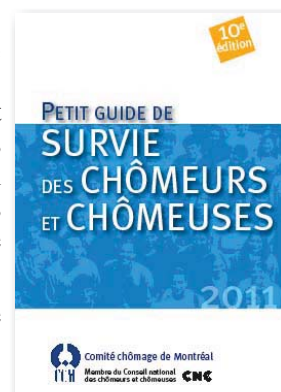
Guide de survie des chômeurs et chômeuses

Pour ses 20 ans, le Petit Guide fait peau neuve

Le Petit Guide de survie des chômeurs et chômeuses fait le tour des principaux éléments de la loi et des règlements de l'assurance-emploi de façon à rendre accessible à toutes et à tous les rouages de cette loi complexe et rendre compte de conseils pratiques.

Pour se le procurer, téléchargez le bon de commande à l'adresse suivante:

<http://comitechomage.qc.ca>



Médias sociaux

Le CNC maintenant sur Facebook!

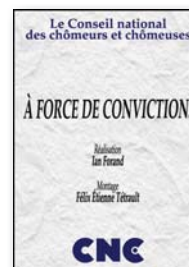
Devenez fan de notre page du Conseil national des chômeurs et chômeuses dès maintenant.



Soyez attentifs, bientôt nous aurons notre page Twitter!

Documentaire À force de conviction

Le Conseil national des chômeurs et chômeuses a produit un documentaire sur l'assurance-emploi et la lutte qui entoure son amélioration.



Durée: 40 minutes
Prix: 20\$

Pour le commander, contactez-nous:
Tel: 514-933-3764

Vous avez des questions?

Si vous avez des questions à propos de l'assurance-emploi n'hésitez pas à contacter un des groupes membres du CNC. Notre service d'information téléphonique est gratuit et professionnel.

L'incAsif

est le bulletin d'information du Conseil national des chômeurs et chômeuses. Il est publié 3 fois par année et sa reproduction est encouragée si la source est mentionnée.

www.lecnc.com

Conseil national des chômeurs et chômeuses

354, avenue des Pins Ouest
Montréal, (Québec) H2W 1S1
Téléphone : (514) 933-3764
Télécopieur : (514) 933-4074
cnc@lecnc.com

CNC
CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES